REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2002 - 0136 DU 27 MARS 2002

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et des Technologies Nouvelles de l'intérim de Monsieur Théophile NATA, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour compter du 26 mars 2002.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE l'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-932 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2001-170 du 07mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

VU Le Décret n° 2002-082 du 20 février 2002 portant modification des dispositions de l'article 1er du Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 26 mars 2002, Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et des Technologies Nouvelles est chargé de l'intérim du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 27 mars 2002

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – SGG 4 - MECCAG-PD 4 – MFE 2 – AUTRES MINISTERES 19 – DEPARTEMENTS 12 -JORB 6.-